

Arrondissement de  
Strasbourg Campagne



## COMMUNE DE KOLBSHEIM

# ARRÊTÉ DÉFINITIF

## N° 2020-11-01

### Prescrivant le déneigement (Voirie métropolitaine en agglomération).

**La Maire de la Commune de KOLBSHEIM,**

**Vu** l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article R610-5, du Code Pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1<sup>ère</sup> classe;

**Considérant que** l'entretien des voies publiques est nécessaire par temps de neige afin d'assurer la sécurité dans la commune et de prémunir les habitants contre les risques d'accident ; que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne à leur exécution et remplissent les obligations qui leurs sont imposées dans l'intérêt de tous ;

## ARRÊTE :

**Article Premier :** Durant les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur propriété, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, il doivent épandre du sel de déneigement ou sable devant leurs habitations.

**Article 2 :** Par temps de gel, il est défendu de sortir sur la rue les neiges ou glaces provenant des cours et accès de garage. Il est également défendu de faire couler de l'eau sur la voie publique ou sur les trottoirs.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté sont constatées sur la voie publique ou sur les trottoirs.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera conservée aux archives de la Commune et adressée à :

- Mme le Préfet
- M. le commandant de Gendarmerie de Geispolsheim
- Affichage

Fait à Kolbsheim, le 16 novembre 2020

La Maire,

Annie KESSOURI



**Accusé de réception Préfecture :**

**Objet de l'acte :** Arrêté 2020-11-01 déneigement

**Date de transmission de l'acte :** 16/11/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/11/2020

**Numéro de l'acte :** ARR20201116 (voir l'acte associé)

**Identifiant unique de l'acte :** 067-216702472-20201611-ARR20201101-AR

**Date de décision :** 16/11/2020

**Acte transmis par :** Joanne SCHAEFFER

**Nature de l'acte :** Arrêtés réglementaires

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine

3.5. Autres actes de gestion du domaine public